



Angoulême, le 3 mars 2021

Après l'amiante, le scandale du cadmium !

Le cadmium est un métal lourd très toxique utilisé dans la fabrication des piles et des batteries. Des centaines de salarié-e-s de la SAFT Nersac (Charente) ont été exposé-e-s à ce produit. Plusieurs en sont morts, d'autres en sont malades (atteintes rénales, cancers...). [Une action pénale](#), a été engagée, à l'initiative de SUD Industrie, contre les dirigeants. Le tribunal correctionnel d'Angoulême a condamné ces derniers, ouvrant la voie à une indemnisation des victimes. La SAFT a fait appel et obtenu gain de cause. Mais les salarié-e-s, accompagné-e-s par nos camarades de SUD Industrie 16 ont formé un pourvoi en cassation. [La cour a cassé l'arrêt](#) de la cour d'appel et renvoyé l'affaire devant une autre cour d'appel. Ce sera donc le 12 mars prochain que la Cour d'appel de Bordeaux examinera le dossier. Ce devrait être l'épilogue de la procédure pénale. Un enjeu considérable pour les salarié-e-s, leur famille et la santé publique.

Cette affaire doit avoir une couverture médiatique nationale. Il est donc important que les militant-e-s de tous les syndicats de Solidaires fassent leur possible pour venir soutenir les salarié-e-s partie civile.

Nous appelons au plus large rassemblement devant le tribunal de Bordeaux à 9h. SUD INDUSTRIE 16 organisera un covoiturage d'Angoulême à 6h30 le 12 mars au local de Solidaires 16.
Un grand merci à toutes et tous,

Rendez-vous devant la cour d'appel* de Bordeaux

Le 12 mars 2021 à 9h00

- ⇒ Contact téléphone Sud Industrie 16 : 07 68 74 38 75
- *Place de la république 33000 BORDEAUX